



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 21 novembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 9.1, 9.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h35.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.5), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 4.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER (jusqu'au 4.1), Mme Carine MICHEL (jusqu'au 4.1), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du 3.3), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (jusqu'au 5.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 4.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1) Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLEY) Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean Piquard Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 1.1.1) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Novillars : M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL Saône : Mme Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 3.1) Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Étaient absents : Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Marie GIRERD, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Martine JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Chalezeule : M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : Mme Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Robert POURCELOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Morre : M. Gérard VALLET Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE, Pirey : M. Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : M. Alain VIENNET Thise : M. Bernard MOYSE Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Mme Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, J. DEMONET, N. GUILLEMET, V. HINCELIN (à partir du 5.1), S. JEANNIN (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.1), C. MICHEL (pour le 5.1), N. MOUNTASSIR (jusqu'au 3.2), J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du 5.1), MN. SCHOELLER, N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BAVEREL, JP. DILLSCHNEIDER, D. PARIS, G. VALLET, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, A. VIENNET, B. MOYSE

Mandataires : D. POISSENOT, JC. ROY, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 5.1), D. GENDRAUD (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.1), B. RONZI (pour le 5.1), B. CYPRIANI (jusqu'au 3.2), F. FELLMANN, J. MARIOT (à partir du 5.1), A. GHEZALI, YM. DAHOUI, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, M. FELT, JP. MARTIN, C. PREIONI, JM. CAYUELA, B. BOURDAIS, D. JOLY, M. BILLOT, J. TARBOURIECH

Délibération n°2013/002287

Rapport n°5.2 - Fonds d'aide « Manifestations » - Demandes de subvention - 2^{ème} semestre 2014 - Annulation d'une subvention accordée au 1^{er} semestre 2014

**Fonds d'aide « Manifestations » -
Demandes de subvention - 2^{ème} semestre 2014 -
Annulation d'une subvention accordée au 1^{er} semestre 2014**

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président
Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « Manifestations - Actions culturelles et sportives (Fonds d'aides) »	Montant prévu au BP 2013 : 69 000 € Montant de l'opération : 3 100 €

Résumé :

Le Conseil de Communauté du 28 mars 2013 a attribué une subvention de 1 000 € à l'association de la Malate pour l'organisation d'une balade contée musicale. Cette manifestation n'ayant pas eu lieu, il s'agit d'annuler la subvention.

La ligne budgétaire du fonds « Manifestations culturelles et sportives » fait ainsi apparaître un solde positif de 3 100 € après les deux sessions d'instruction. Il est proposé exceptionnellement de rattraper 4 dossiers déposés hors délai ayant cependant retenu l'intérêt de par leur contenu et leur ampleur.

I. Annulation de subvention

Le Conseil de Communauté du 28 mars 2013 a attribué une subvention à l'association de la Malate pour l'organisation d'une balade contée musicale. Cette manifestation n'ayant pas eu lieu, il s'agit d'annuler l'attribution de la subvention accordée.

Le montant de la subvention attribuée s'élevait à 1 000 €.

II. Proposition de rattrapage de dossiers du 2^{ème} semestre 2014

A/ Rappel des modalités d'intervention et d'attribution proposées

En novembre 2009, le Conseil de Communauté a adopté de nouveaux critères et modalités d'application de son fonds d'aide aux manifestations culturelles, sportives, touristiques et patrimoniales.

Les projets en forte résonance avec les politiques conduites par la compétence Culture-Tourisme-Sports du Grand Besançon sont priorités : schéma de développement touristique, politique d'enseignement musical, animation de l'axe rivière/vallée du Doubs, sport de nature.

Deux sessions annuelles permettent l'instruction des dossiers : une en janvier pour les manifestations se déroulant au cours du 1^{er} semestre, une en juin pour celles se déroulant au 2nd semestre.

B/ Consommation du fonds d'aide 2013

Pour mémoire, la 1^{ère} session d'instruction a permis d'apporter une aide à différentes manifestations pour un montant de 51 500 €. Le montant des subventions accordées pour le 2nd semestre 2013 s'élève à 15 400 €.

Au total, 66 900 € ont été accordés lors de ces deux sessions.

Le solde du fonds d'aide disponible est donc de 2 100 € + 1 000 €, **soit 3 100 €.**

C/ Rattrapage proposé

Parmi les dossiers déposés après le délai limite (31 mars) de la seconde session d'instruction, 4 présentent un caractère éligible et ont retenu l'intérêt de par leur contenu et leur ampleur.

Au regard du solde disponible, il est proposé de rattraper ces dossiers et de les soutenir à hauteur des montants indiqués.

Le Chemin des Sens (Besançon, 15 et 16 septembre) est une association regroupant de nombreux artisans d'art. Chaque année, les Journées Européennes du Patrimoine sont l'occasion de réunir les adhérents pour des expositions et des démonstrations de savoir-faire. Cet événement accueille chaque année plus de 3 000 visiteurs durant 1 journée et demie.

Montant demandé : 2 500 € sur un budget de 10 700 €

Montant proposé : 600 €

Concours de chevaux de trait et d'attelage (Musée de Nancray, 16 au 18 août).

L'association Chevaux comtois organise chaque année un concours de chevaux de trait et d'attelage. D'autres animations sont prévues : soirée cabaret, spectacle équestre, évaluation de jeunes cochers... Jusqu'à présent cette manifestation se déroulait à Besançon. L'association a choisi de se déplacer à Nancray en 2013 et d'organiser la manifestation en partenariat avec le Musée des Maisons comtoises dans le cadre du week-end thématique du musée intitulé « A cheval ». Le week-end a enregistré un franc succès avec 1 569 visiteurs enregistrés au musée. Des épreuves avaient également lieu à l'extérieur du Musée.

Montant demandé : 2 000 € sur un budget de 24 800 €

Montant proposé : 500 €

Festival de cinéma « Lumières d'Afrique » (Besançon, 9 au 17 novembre) : le festival est organisé par l'APACA (Association pour la Promotion des Arts et Cultures d'Afrique). Il est né en 1996 d'un ensemble d'associations de ressortissants et de structures en lien avec le continent africain. 8 300 participants ont répondu au rendez-vous de 2012. Le festival propose plusieurs compétitions cinématographiques, des conférences, des débats, des documentaires...

Montant demandé : 1 000 € sur un budget de 89 000 €.

Montant proposé : 1 000 €

Spectacle de cirque Equestre (Besançon, novembre) : la compagnie de cirque Pagnozoo fête, cette année, sa 30^{ème} année d'existence. Elle organise un événement à Besançon (site exact restant à confirmer) et à cette occasion proposera le spectacle équestre « Emmène-moi », un lieu de convivialité et une exposition de photo retraçant les 30 ans de la compagnie.

Montant demandé : 5 000 € sur un budget de 41 250 €

Montant proposé : 1 000 €

Le montant total des subventions à attribuer s'élève à 3 100 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'annulation de la subvention accordée par le Conseil de Communauté du 28 mars 2013 à l'association de la Malate, pour un montant de 1 000 €,
- l'attribution de quatre subventions proposées dans le cadre du fonds d'aide aux manifestations, pour un montant total de 3 100 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président



Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 29 NOV. 2013